

Le 8 mai 1686, le marquis de Denonville écrivait à son tour au ministre :

“Le bardeau dont toutes les maisons sont couvertes est une chose si dangereuse que l'on ne se garantira jamais des malheurs du feu si l'on n'a recours à l'ardoise et à la tuile. Vous ne sauriez croire, Monseigneur, combien le bardeau de cèdre dont on se sert est dangereux, des allumettes souffrées ne sont pas plus aisées à prendre feu.

“Il n'y a que deux jours que j'ai vu tomber une étincelle d'une cheminée sur le toit de la maison du fort qui y mit le feu, de manière que si cela avait été de nuit tout aurait été embrasé. Il serait bien nécessaire d'envoyer de France de bons tuiliers pour faire de bonnes tuiles capables de résister au grand froid. Si on ne tient la main à faire changer les couvertures, jamais Québec ne se saurait garantir de l'incendie. Je suis dans des alarmes continuelles pour ma maison et pour la ville.” (1)

Le 6 novembre 1687, MM. de Denonville et Champigny demandaient de nouveau au ministre de leur envoyer des tuiliers :

“Les ouvriers que vous avez envoyés cette année, Monseigneur, écrivaient-ils, sont ici employés. Nous aurions bon besoin de briquetiers et tuiliers, n'y en ayant pas parmi nos soldats, et c'est ce qu'il y aurait de très nécessaire pour garantir du feu.”

Dans la même lettre, MM. de Denonville et Champigny écrivaient :

“Quand Monseigneur nous ordonne de faire couvrir de tuile le magasin à poudre, il ne sait pas qu'il n'y en a pas une seule en Canada ; à faute de cela, on a acheté de l'ardoise pour le couvrir.” (2)

Le 6 novembre 1688, l'intendant Champigny était tout heureux d'annoncer au ministre qu'une tuilerie était enfin en exploitation à Québec :

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 9.